



**NON**  
au harcèlement

## LE HARCELEMENT COLLECTIF

Vous avez été très nombreux à vous indigner du caractère obligatoire de la séance d'information Sodie organisée par la Direction de QCP.

La CFDT est intervenue afin que cesse ce type de pratique.

Notre direction n'a qu'un objectif, déployer une communication visant à favoriser la réduction des effectifs !

Les conséquences notamment sur la santé des salariés sont secondaires ! Stress, nervosité, irritabilité, anxiété, troubles du sommeil, hypertension, etc .....

Le DAEC est basé sur le volontariat, ses séances d'information doivent l'être aussi !



### Rappel :

Article L 1152-1 du code du travail, « aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ».

Certaines méthodes de gestion peuvent être génératrices de harcèlement moral, donnant à ce dernier un aspect collectif.

